

ACTIVITÉS COMMERCIALES ACCESSOIRES ET ACTIVITÉS CONNEXES (ART 111) DE L'AVOCAT : COMMENT ÇA MARCHE ?



Public concerné

Avocats

Prérequis

Aucun

Niveau de la formation

Acquisition des fondamentaux



Durée

3 heures



Lieu

Visio conférence*



Prix

280 € HT / 336 € TTC

25% remise Jeune Avocat



Intervenant

Sèverine Audoubert

Avocat au barreau de Paris

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Comprendre ce que sont les nouvelles activités ou nouveaux métiers de l'avocat
- Connaître les textes de référence pour ces champs d'activité Article 6 RIN, Art 111 Décret 29 Juin 2016
- Identifier leurs critères différenciants
- Être à jour sur la déontologie applicable aux nouvelles activités

Méthode d'apprentissage

Powerpoint, textes de loi et décret, RIN, guides pratiques CNB,
Mode d'apprentissage : séance de formation en ligne interactive
QCM pour valider l'assimilation des compétences

Contenu

- > Séquence 1 : Quelles sont les nouvelles activités de l'Avocat et quels sont les critères applicables ?
- > Séquence 2 : Déontologie et structuration applicables aux nouvelles activités de l'avocat

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.

La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.

*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet

ACTIVITÉS COMMERCIALES ACCESSOIRES ET ACTIVITÉS CONNEXES (ART 111) DE L'AVOCAT : COMMENT ÇA MARCHE ?

Inscription

Inscription effective après :

- validation des prérequis
- réception de la convention signée
- paiement du prix de la formation

Inscription requise 5 jours ouvrés avant formation.

Support pédagogique

- Powerpoint
- Support d'environ 100 pages avec toutes les références remis aux participants

Contrôle des connaissances et évaluation des acquis

- Questions
- Echanges en cours de formation
- QCM en fin de formation

Attestation de fin de formation

Après contrôle de présence et émargement, le participant recevra :

- Attestation de fin de formation
- Attestation FIF-PL (le cas échéant)

Organisme de formation certifié Qualiopi

- Gage de confiance et qualité
- prise en charge possible (FIF-PL/OPCO)

Annulation

- 5 jours ouvrés avant formation
- à défaut, toutes sommes versées restent dues



Intervenant

Sèverine Audoubert
Avocat au barreau de Paris

Maître Sèverine Audoubert est avocate au barreau de Paris. Elle exerce l'activité d'avocat mandataire en transactions immobilières avec une expertise particulière à l'international en lien avec son exercice d'avocat en mobilité internationale ainsi qu'une activité d'avocat mandataire d'artistes.

Elle est également présidente de la Commission Ouverte Nouveaux Métiers des Avocats, vice-présidente de la Commission Communication Institutionnelle et membre de la Commission Prospective et Innovation et fondatrice de Sèverine Audoubert est également fondatrice de Myentrepreneurbox.com.

Déroulé de la formation

5 mn Accueil des participants par le référent pédagogique (Juri'Learn)
Présentation de la formation et du formateur

5 mn Prise de parole du formateur, début de la formation.
"Tour de table" des participants, interrogation sur les attentes et besoins.

1h20 Séquence 1 : Quelles sont les nouvelles activités de l'Avocat et quels sont les critères applicables ?

5 mn Pause

1h20 Séquence 2 : Déontologie et Structuration Applicables aux Nouvelles Activités de l'Avocat

5 mn "Tour de table" des participants pour évaluer la satisfaction
Clôture de la formation

Durée totale de la formation : 3H